



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

Objet de la délibération

DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : COMPTE RENDU

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2022.02.002

DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : COMPTE RENDU

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 mai 2021 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Marché pour l'acquisition d'un camion benne 3.5 T avec benne basculante (tri-benne) pour le service espaces verts environnement	Garage DUCLOS	39 500,00	19/12/2021
Marché pour l'acquisition d'un fourgon neuf L2 H2 avec porte latérale droite et hayon arrière pour le service espaces verts environnement	Garage DUCLOS	34 000,00	13/01/2022
Modification de marché n°1 Marché de travaux pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table -lot 4	CTIS	- 21,25	26/01/2022
Modification de marché n°1 Marché de travaux pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table -lot 9	HERVE THERMIQUE	8 363,52	26/01/2022
Modification de marché n°1 Marché de travaux pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table -lot 10	CEGELEC	58 017,74	27/01/2022
Modification de marché n°1 Marché de travaux pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table -lot 15	HERVE THERMIQUE	37,57	26/01/2022
Modification de marché n°3 marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table	Groupement conjoint d'entreprises avec mandataire Agence BOHUON-BERTIC	5 335,00	26/01/2022

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

NOMBRE DE CONCESSIONS DELIVREES ET RENOUEVEES

04 Janvier au 26 janvier 2022

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		1
Saint-Gilles	1	1
Saint-Caradec		
TOTAL	1	2
COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		1
TOTAL		1

9 – Acceptation de dons et legs

Décision n° DCDC 2022 01 004 : Acceptation du don d'une œuvre à la ville d'Hennebont effectué par l'association des Amis des Arts et de la Culture Bretonne dont le descriptif figure ci-après, de la faire entrer dans le patrimoine de la commune et d'en assurer les conditions de préservation et de valorisation.

Titre : vu d'un port

Date : non daté

Auteur : Gustave Edouard Le Sénéchal de Kerdreoret (1840-1920)

Technique : Aquarelle sur papier

Dimension : 22.5 cm / 28 cm

11 – Rémunérations, frais, honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts

-Cabinet VALADOU JOSSELIN : partenariat Ville d'Hennebont-GVHTT

Objet : rédaction de la convention d'occupation et de mise en œuvre du naming.

Montant de 2 550 €

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **43**
- Nombre de DIA reçues du **18 12 2021** au **26 01 2022** : **43**

16 – Représentation de la Commune en justice

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNÉE	DÉCISION
Annulation de deux décisions en date du 27 mai 2021 et du 26 septembre 2021 de refus de prise en charge de frais annexes à un accident de travail.	TA Rennes	- Requête introductive du 26 novembre 2021, - Sollicitation pour une médiation du 27 janvier 2022.

20 – Ligne de trésorerie

Décision n° DCDSF202202002 : La Banque postale

Montant de 1 000 000 €

Durée : 364 jours

Taux intérêt annuel fixe : 0.19 %

TEG : 0.24 % l'an

Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Paiement trimestriel à terme échu des intérêts

Contrat du 4 février 2022 au 3 février 2023

26 – Demandes de subventions

Décision n° DCDAP202202003 :

-Demande d'aides financières dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et programmation 2022

-Travaux rénovation du groupe scolaire Jean Macé

27° - Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 14 février 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 07 février 2022,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ PREND ACTE de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr